

FINANCEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT

Les actions d'accompagnement VAE peuvent être éligibles au titre du Compte Formation.



Nous pouvons vous guider dans vos démarches, si besoin est.

Vous avez besoin d'être conseillé ou informé, n'hésitez pas à nous contacter :

- Graziella PHEULPIN, assistante de formation
g.pheulpin@praxis.alsace
tél : 03 89 33 57 99
- Isabelle DENNIELOU, responsable pédagogique
i.dennielou@praxis.alsace
tél : 03 89 33 57 90

ADRESSES UTILES

1. Informations générales

Points relais conseil : <https://oref.grandest.fr>

2. Livret de recevabilité de la demande (livret 1)

Rectorat Service des examens et concours
6, rue de la Toussaint
67975 STRABOURG Cédex 9
tél : 03 88 23 38 25 / fax : 03 88 23 38 02
Page Web :

<https://www.ac-strasbourg.fr/validation-des-acquis-de-l-experience-121796>

3. Questions de prise en charge

Selon votre situation, vous pouvez notamment vous renseigner auprès de :

▪ OPCO Santé - UNIFAF

Espace européen de l'entreprise
19, avenue de l'Europe
67300 SCHILTIGHEIM
Tél : 03 90 22 22 30
grand-est@opco-santé.fr

▪ OPCO Cohésion Sociale - UNIFORMATION

5, rue René Char
21000 DIJON
Tél : 0820 205 206

▪ OPCO Entreprises de proximité - AGEFOS PME

4 allée des Forgerons
Aéroparc 3
67960 ENTZHEIM
Tél : 03 88 49 4151

- Antenne LUTTERBACH
Route de Thann
Cité de l'Habitat
Immeuble B
68460 LUTTERBACH
Tél : 03 89 35 48 00



**ÉCOLE
SUPÉRIEURE
DE PRAXIS
SOCIALE**

Diplôme d'Etat de Moniteur-Educateur (DEME)

par la

Validation des acquis de l'expérience (VAE)

Ecole supérieure de praxis sociale
Site Schlumberger
4 rue Schlumberger
68200 MULHOUSE
03 89 33 20 00

TEXTES DE REFERENCE

- Décret n°2007-898 du 15 mai 2007
- Arrêté du 20 juin 2007
- Circulaire interministérielle DGAS/SD 4A n°2004-436 du 11 décembre 2007

Le référentiel professionnel

1. Définition du métier

« Le moniteur-éducateur participe à l'action éducative, à l'animation et à l'organisation de la vie quotidienne de personnes en difficulté ou en situation de handicap, pour le développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration et d'insertion, en fonction de leur histoire et de leurs possibilités psychologiques, physiologiques, affectives, cognitives, sociales et culturelles. (...) »

2. Le référentiel d'activités : 4 Fonctions

- ✓ **F1** : Exercice d'une relation éducative au sein d'un espace collectif
- ✓ **F2** : Animation et organisation de la vie quotidienne dans une visée de socialisation et d'intégration
- ✓ **F3** : Participation au dispositif institutionnel

3. Le référentiel de compétences : organisé autour de 4 Domaines de compétences (DC)

- ✓ **DC1** : Accompagnement social et éducatif spécialisé
- ✓ **DC2** : Participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé
- ✓ **DC3** : Travail en équipe pluriprofessionnelle
- ✓ **DC4** : Implication dans les dynamiques institutionnelles

La validation des quatre DC permet l'obtention du DEME.

CONDITIONS REQUISES POUR ACCEDER A LA VAE POUR LE DEME

- justifier d'une activité salariée, non salariée ou bénévole en rapport direct avec le diplôme, d'une durée d'au moins 1 an
- les activités visées correspondent, en tout ou partie, à l'exercice des fonctions de moniteur-éducateur telles que définies par le référentiel d'activités
- le travail social étant par essence une activité au service d'autrui, cette condition d'exercice est essentielle dans l'examen du rapport avec le diplôme.

Dispenses

Les candidats titulaires des diplômes suivants : DETISF, BEATEP, BEJEPS, Bac Pro des services en milieu rural, bénéficient de la validation automatique de certains Domaines de compétences

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT A LA VAE

L'accompagnement a pour but d'aider le candidat à la VAE, en vue de la constitution du dossier de présentation des acquis de l'expérience (Livret 2)

- à s'approprier le référentiel professionnel
- à comprendre la démarche VAE et ses contraintes d'écriture
- à décrire et analyser son expérience et à se préparer à l'entretien avec le jury VAE.

Il permet aussi de se préparer à l'entretien avec le jury.

Trois modes d'accompagnement coexistent :

- **le dispositif dit de droit commun** (DC) d'une durée de 24 heures.
Coût : 1800 euros TCC
- **le dispositif de soutien de la branche** (DSB) pour les salariés d'établissements adhérents de l'OPCO Santé
- **l'accompagnement personnalisé** d'une durée de 13 heures
Coût : 1170 euros TCC

Déroulement

Pour le droit commun et le DSB, l'accompagnement alterne des phases collectives et individuelles sur un calendrier de 12 à 15 mois, se référant aux deux sessions annuelles du certificateur :

1. dépôt du L2 au 1^{er} février, entretien en avril
2. dépôt du L2 au 1^{er} octobre, entretien en décembre

En 2022, **82%** des candidats que nous avons accompagnés, tous diplômes confondus, ont obtenu leur diplôme.